



MRC DE LA  
**VALLÉE-DU-RICHELIEU**

## **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)**

### **Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC**

#### **Rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023**

Adopté le 27 novembre 2024

Résolution numéro 24-11-340

## MISE EN CONTEXTE

---

En octobre 2019, le gouvernement du Québec et les représentant(e)s du milieu municipal ont conclu le Partenariat 2020-2024 : « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes ». Avec cette nouvelle entente, le milieu municipal bénéficie de gains de 1,2 milliard de dollars, générés par de nouvelles initiatives, entre autres par la création du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR). Cette entente permet à l'ensemble des municipalités, notamment de mieux s'adapter à l'évolution des enjeux socioéconomiques et aux réalités contemporaines.

Le FRR se décline en quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions  
En continuité avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) (2016-2020), ce volet vise à soutenir des projets dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC.
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC  
En continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020), ce volet vise à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC  
Ce volet vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC.
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale  
Ce volet comprend deux axes dont l'axe coopération intermunicipale qui permet d'offrir des services de qualité à moindre coût ou de réaliser des diagnostics ou une étude sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale.

Le 24 mars 2020, le volet 2 de l'entente relative au FRR a été signé entre la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Dans cette entente, le MAMH s'est engagé à verser 1 149 169 \$ pour l'année 2023.

Le volet 2 du FRR vise à soutenir, en complémentarité à d'autres programmes gouvernementaux dans leurs champs de compétence, tout effort de développement local et régional des MRC.

Conformément à l'entente de gestion conclue avec le gouvernement, les mesures auxquelles les MRC peuvent affecter les sommes reçues, dans le cadre de ce volet, peuvent, notamment porter sur les objets suivants<sup>1</sup> :

- la réalisation de leurs mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement;

---

<sup>1</sup> Source : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-2-soutien-a-la-competence-de-developpement-local-et-regional/>

- le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines suivants : social, culturel, économique ou environnemental;
- l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires;
- le soutien au développement rural.

## **PRIORITÉS D'INTERVENTION**

---

La MRCVR assume la gestion de ce volet. Il lui appartient d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien à son milieu. C'est ce qu'elle a fait en adoptant la résolution numéro 22-11-399 prévoyant la reconduction des priorités pour 2023 soit :

1. Le développement économique :
  - soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises;
  - soutien au tourisme;
  - domaine agricole.
2. Le développement communautaire et social :
  - plan d'action du Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV);
  - la culture.
3. Le développement local :
  - intégrer le développement durable dans nos interventions;
  - renforcer l'attractivité en misant sur la qualité de vie;
  - soutenir le développement de la mobilité des personnes et des biens;
  - augmenter la visibilité territoriale;
  - créer des projets mobilisateurs.

Ainsi, selon les priorités et politiques de la MRCVR, peuvent être admissibles à une aide technique ou à une subvention de celle-ci :

- Tout organisme est admissible, à l'exception des entreprises privées du secteur financier et des coopératives financières.

La MRCVR se doit de jouer un rôle de stimulateur et de catalyseur dans les projets structurants qui permettront<sup>2</sup> :

- d'offrir un milieu de vie de qualité en protégeant et aménageant le territoire sur les bases de développement durable;
- de mettre en valeur et de renforcer l'attractivité du territoire de la vallée du Richelieu pour définir l'offre de tourisme et de culture, et pour influencer le développement économique, agricole, résidentiel et industriel en misant sur l'espace de vie, la situation stratégique, les paysages et milieux naturels ainsi que le caractère rural distinctif;
- d'être en amont des changements;
- de favoriser le partage du savoir et des expertises dans l'élaboration des actions à portée régionale;
- de maintenir une équipe engagée et mobilisée.

La MRCVR est placée au cœur de la gouvernance municipale de proximité permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, les élu(e)s ont accepté, par l'adoption de la résolution numéro 22-11-399, de maintenir les axes et priorités d'intervention 2021-2024 pour l'année 2023 ainsi que la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie et la Politique de soutien aux entreprises que l'on retrouve sur le site Internet de la MRCVR :

- [https://www.mrcvr.ca/wp-content/uploads/2021/01/POL\\_projets\\_structurants\\_VF.pdf](https://www.mrcvr.ca/wp-content/uploads/2021/01/POL_projets_structurants_VF.pdf)
- [https://www.mrcvr.ca/wp-content/uploads/2020/12/POL\\_soutien\\_entreprises\\_finale.pdf](https://www.mrcvr.ca/wp-content/uploads/2020/12/POL_soutien_entreprises_finale.pdf)

Les cinq axes et priorités d'intervention pour le volet 2 du FRR sont les suivants :

- Bâtir un milieu de vie de qualité : les actions sont identifiées dans les outils de développement du territoire.
- Accroître l'attractivité et la notoriété du territoire notamment par la rétention : les actions se démarquent dans les politiques et la promotion.
- Maintenir l'équilibre entre l'environnement et les changements climatiques : les actions se concrétisent par la sensibilisation, les nouvelles façons de faire et le choix des projets.
- Saisir les opportunités pour soutenir la prospérité du territoire en vue d'assurer sa résilience : les actions se définissent à travers le développement économique sous toutes ses coutures.
- Soutenir la communauté : les actions se traduisent par la mobilisation et l'implication citoyenne au bénéfice du plus grand nombre.

Ainsi, les décisions en accord avec ces orientations se sont traduites par un soutien financier. Le présent rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

---

<sup>2</sup> Source : Planification stratégique 2020-2025 (Résolution numéro 19-06-244)

<b>Bilan financier   2023</b>	
<b>Montant du FRR pour l'année 2020 (du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023)</b>	<b>1 149 169 \$</b>
<b>Ententes sectorielles</b>	
Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie 2022 - 2025	5 000 \$
Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie	10 000 \$
Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022 - 2026	4 800 \$
Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres 2023 -2026	5 000 \$
Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire en Montérégie 2021 - 2025	9 231 \$
Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022 - 2024	4 615 \$
Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025	5 817 \$
Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie	10 000 \$
<b>Aménagement du territoire et environnement</b>	<b>403 730 \$</b>
<b>Développement</b>	
Économique	188 478 \$
Agricole	32 571 \$
Social	52 545 \$
Culturel	92 025 \$
<b>Soutien à des projets du milieu</b>	
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu Quai multifonctionnel	45 000 \$
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu Événement cycliste et historique	4 000 \$
Municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu; Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathieu-de-Beloil Projet commun " À bouche que veux-tu ! "	34 920 \$
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu Les beaux dimanches du Dr Nelson	4 000 \$
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste La voix du Repère	8 000 \$
Maison de répit l'Intermède Relocalisation et agrandissement d'une maison de répit	65 000 \$
Chants de Vieilles Étude de provenance, d'achalandage et de retombées économiques	24 500 \$
Télévision communautaire de La Vallée-du-Richelieu (TVR9) Développement d'une nouvelle imagerie	60 000 \$
Maison nationale des Patriotes Deux expositions temporaires	25 000 \$
Route des Arts du Richelieu (RAR) Expositions collectives et événements extérieurs	20 000 \$
Programme innovation (PI) Cinq projets recommandés répartis dans trois municipalités et villes	44 300 \$
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (FSE) Onze projets recommandés répartis dans sept municipalités et villes	24 536 \$
Table de concertation régionale de la Montérégie Soutien au Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2023	15 000 \$
<b>Dépenses administratives</b>	<b>14 940 \$</b>
<b>Total des montants engagés et versés</b>	<b>1 213 008 \$</b>
<b>Dépassement des sommes engagées pour la période</b>	<b>(63 839) \$</b>

## CONCLUSION

---

Le FRR a permis à la MRCVR de poursuivre sa mission en permettant d'accompagner financièrement des partenaires du milieu œuvrant sur le territoire de la vallée du Richelieu.

Également, ce Fonds a contribué de façon significative au soutien des activités internes de la MRCVR en lien avec l'aménagement et le développement du territoire, et ce, sous tous ses aspects.

Enfin, grâce à l'appui du Fonds, les élu(e)s de la MRCVR ont été en mesure de soutenir le milieu par des actions concrètes et significatives. Ils (elles) sont à l'écoute de leur population et favorisent les initiatives qui permettront un développement harmonieux et viable de leur communauté.